



Pv stationnement gênant sur trottoir

Par **Stefgal**, le **13/03/2019** à **10:53**

Bonjour.

Je viens de recevoir un avis de contravention pour stationnement gênant sur trottoir.. ça s'est déroulé à granville pendant le carnaval.. alors que le parking était occupé par la fête foraine.. et que des voitures stationnaient sur toute la longueur du trottoir... y a t il possibilité de contester? Merci pour vos réponses

Par **youris**, le **13/03/2019** à **11:28**

bonjour,

les trottoirs sont réservés aux piétons, et le code de la route prévoit que le stationnement y est interdit et est considéré comme très gênant.

je ne vois pas de motif de contestation, il est probable que les autres véhicules ont également fait l'objet d'une contravention.

salutations